

# Initiateur Alpinisme

## Objectif :

- Emmener des pratiquants sur des terrains impliquant l'utilisation des techniques de progression de l'alpinisme ;
- Encadrer un groupe en école de glace ainsi qu'en course facile d'alpinisme (niveau F) ;
- Encadrer une cordée autonome dans des courses de niveau AD en terrain haute montagne et terrain d'aventure, en conditions normales ;
- Développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport montagnisme violet « alpinisme ».

## Durée de la formation :

35 h, répartis sur 5 jours

## Lieu :

Site de montagne et salle de cours

## Public concerné :

Pour accéder au stage pratique d'initiateur alpinisme le candidat doit avoir 18 ans révolus et être titulaire :

- de la licence FFME en cours de validité,
- des pré-requis

## Pré-requis :

Les exigences préalables au stage fédéral de formation sont :

- Etre titulaire d'une licence FFME en cours de validité ;
- Être titulaire du brevet fédéral d'initiateur montagnisme à jour de sa formation continue ;
- Avoir réalisé 15 courses d'alpinisme dont au moins 5 de niveau D ou plus en rocher et au moins 5 en neige ou glace de niveau PD ou plus et les présenter sous la forme précisée en annexe ;
- Justifier d'un niveau en escalade : 5c en tête ;
- Maîtriser les techniques de cramponnage en glace et usage des pointes avant,

encordement sur glacier, mouflage orientation sans visibilité et utilisation du GPS. Les techniques considérées sont précisées en annexe.

Ces exigences préalables relatives à la maîtrise des techniques sont vérifiées au moyen du :

- passeport montagnisme alpinisme violet

- Le stagiaire devra fournir au département Formation un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois. Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser l'accès à la formation et au diplôme.

### **Modalités d'évaluation :**

- Évaluation continue
- Épreuves de mise en situation pratiques : techniques et pédagogiques

### **Stage pratique :**

- durée minimale : 35 h soit au moins 5 journées, dont au moins 2 journées en atelier école, et au moins 2 journées en sortie montagne.

- structure d'accueil : club FFME ou structure proposant une activité alpinisme.

### **Possibilité de VAE :**

Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience d'encadrement en montagne doit être de 150 heures minimum étendue sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités bénévoles ou rémunérées dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Le candidat doit attester en outre qu'il maîtrise les exigences d'entrée à la formation d'initiateur alpinisme. Il doit notamment être titulaire du brevet fédéral initiateur montagnisme préalablement obtenu par cursus fédéral ou par VAE.

### **Information complémentaire :**

Des sessions de formation continue sont accessibles aux initiateurs alpinisme dans l'objectif de maintenir, approfondir ou développer leurs compétences.

Le délai s'écoulant entre deux participations validées à des sessions de formation continue ayant trait à la sécurité des pratiques ne pourra excéder 4 ans. A défaut, les droits éventuellement attachés dans le cadre fédéral au brevet d'Initiateur alpinisme seraient suspendus.

### **Modalité d'inscription :**

L'inscription se fait en ligne. Lien "Inscription en ligne" sur chaque fiche de stage.

Pour les candidats non licenciés ou en Formation Professionnelle Continue (FPC), un dossier spécifique sera établi, sur demande auprès du service formation :  
[formation@occitanie.ffme.fr](mailto:formation@occitanie.ffme.fr)

[Télécharger le règlement](#)

Personnes en situation de handicap :

*La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap. Consultez la [fiche informative relative à l'accueil des PSH](#)*

*Contact /référent FFME : Aurélie Martin / [a.martin@occitanie.ffme.fr](mailto:a.martin@occitanie.ffme.fr)*